Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 0 0 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_77-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2026_77

L'An deux mil vingt-six, le 5 octobre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 30/09/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 22 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI, M. Jérôme ARMAND pouvoir à Hugues MASLARD.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : M. Franck BOSTON.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L5211-39 ;

VU la délibération N°2026-164 du Conseil communautaire de l'agglomération Paris-Saclay en date du 24 juin 2026 relative à l'examen du rapport d'activités 2025 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay aux Maires ;

CONSIDERANT les statuts de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_77-DE

CONSIDERANT le rapport d'activités 2025 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il est fait obligation au président de chaque établissement public de coopération intercommunale de transmettre, avant le 30 septembre de chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant les activités de l'établissement ;

CONSIDERANT qu'il convient au conseil municipal de Villejust de prendre acte dudit rapport d'activités ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 28 septembre 2026 ;

CONSIDERANT le rapport de Monsieur Le Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 05/10/2026

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

MAIRIE DE VILLEJUST (ESSONNE)